

Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus- Sos Disparus

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

**Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie**

REVUE DE PRESSE

Août 2020

Table des matières

El Watan du 1er aout 2020 : SELON LE DERNIER BILAN DE LA PROTECTION CIVILE, 178 incendies enregistrés à travers le pays en 48h	4
Liberté du 02 août 2020: LE MINISTRE DE LA SANTÉ S'EST RÉUNI AVEC LES SYNDICATS	5
El Watan du 02 août 2020: PROTECTION DU PERSONNEL DE LA SANTE. Tebboune signe la nouvelle loi protégeant le personnel médical	8
Communiqué d'Algérie Presse Service APS du 02 août 2020 : INCENDIES, COUPURES D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ PENDANT L'AID, MANQUE DE LIQUIDITÉS... Tebboune instruit Djerad d'ouvrir " immédiatement " une enquête.....	9
Liberté du 02 août 2020 : IL COMPARAÎTRA LUNDI 7 AOUT DEVANT LA JUSTICE MILITAIRE. L'ex secrétaire particulier du défunt Gaid Salah remis aux autorités algériennes	10
Liberté du 03-08-2020 : TEBBOUNE ORDONNE DES ENQUÊTES SUR DE NOMBREUX INCIDENTS.....	11
Liberté du 03/08/2020 : UNION NATIONALE DES ORDRES DES AVOCATS. La violation des droits de la défense dénoncée.....	14
El Watan du 03/08/2020 : IL ÉTAIT EN FUITE À L'ÉTRANGER. Fin de cavale pour le secrétaire particulier de Gaïd Salah.....	15
El Watan du 04 aout 2020: ALORS QUE LE PARQUET A REQUIS QUATRE ANS DE PRISON FERME, [Actualisé] le verdict dans l'affaire Drareni, Belarbi et Hamitouche sera rendu le 10 aout.....	16
Liberté du 04/08/2020 : RASSEMBLEMENT DU PERSONNEL MÉDICAL DE L'HÔPITAL MUSTAPHA.....	17
Liberté du 05 aout 2020: LIBERTÉ D'EXPRESSION. Reprise des interpellations	19
Liberté du 8 aout 2020: IL REPROCHE AU POUVOIR D'INSTRUMENTALISER POLITIQUEMENT LA CRISE SANITAIRE. Le PAD dénonce la "judiciarisation" de la vie politique	20
El Watan du 08/08/2020: DES ONG DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS DÉNONCENT DES PLACEMENTS ABUSIFS. Les centres de rétention en France remplis d'Algériens.....	22
Liberté du 09 aout 2020 : INCARCÉRÉ DEPUIS 8 MOIS À LA PRISON DE KOLÉA, Rachid Nekkaz sort de l'isolement.....	24
Liberté du 10 août 2020: TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED, Drareni condamné à trois ans de prison, Benlarbi et Hammitouche seront libérés	25
COMMUNIQUÉ du syndicat national des journalistes du 11/08/2020 publié sur Liberté: Le SNJ réagit à la lourde condamnation du journaliste Khaled Drareni	26
El Watan du 11/08/2020 : AHMED ADIMI, EX-CADRE DIRIGEANT DE TALAIE EL-HOURIAT : "Le Hirak a beaucoup accompli, il reste l'essentiel"	28
El Watan du 12/08/2020 : ACCUSÉ DE HAUTE TRAHISON : Mandat d'arrêt international à l'encontre du général Belksir.....	32
Liberté du 13/08/2020 : L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN FAIT LE BILAN DE SES TROIS ANS PASSÉS EN ALGÉRIE : "Nous avons été impressionnés par le pacifisme du Hirak"	33
Liberté du 12/08/2020 : ÉMIGRATION CLANDESTINE. Plus de 60 nouveaux Algériens arrivent en Espagne	35
Liberté du 12 aout 2020 : IL AVAIT ÉCOPIÉ DE 15 ANS DE RÉCLUSION EN PREMIÈRE INSTANCE. Cour d'Alger : la peine de Hamel réduite à 12 ans de prison ferme.....	36
Communiqué APS du 14 aout 2020: TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED : Report du procès de l'ancien député Baha Eddine Tliba au 2 septembre prochain.....	38
Liberté du 15/08/2020 : ALORS QUE L'OCCIDENT ET DES PAYS ARABES S'EN FÉLICITENT,	

Ankara et Téhéran dénoncent	39
El Watan du 15/08/2020 : SELON UN RAPPORT CONFIDENTIEL DES EXPERTS DE L'ONU, de hauts responsables maliens bloquent l'accord d'Alger	41
Liberté du 19/08/2020 : GRÈVE DES MÉDECINS ET DES PARAMÉDICAUX DE L'HÔPITAL D'EL- HADJAR (ANNABA). La DSP s'engage à prendre en charge leurs doléances	43
Liberté 24/08/2020 : LE PÉRIPLE A DURÉ UNE SEMAINE. Une marche de soutien aux détenus d'opinion arrive à Genève.....	45
El Watan du 25/08/2020 : IL S'EST TENU HIER À LA MAISON DE LA PRESSE TAHAR-DJAOUT. Rassemblement pour la libération de Khaled Drareni	47
Liberté du 26/08/2020 : Accusé d'offense au président de la république et d'atteinte à l'intégrité du territoire, Abdelkrim Zeghilèche condamné à 2 ans de prison ferme	49
Liberté du 31/08/2020 : COUR D'ALGER : Le procès en appel de Drareni, Belarbi et Hamitouche programmé pour le 8 septembre	51

El Watan du 1er aout 2020 : SELON LE DERNIER BILAN DE LA PROTECTION CIVILE, 178 incendies enregistrés à travers le pays en 48h



L'Algérie a enregistré durant les dernières 48 heures, 178 incendies, dont 89 incendies de forêts, 33 incendies de maquis, 42 incendies d'herbes, 14 incendies de récoltes, a indiqué la direction de la protection civile dans un communiqué. Ces incendies ont causé des pertes estimées à 854 ha de couvert de végétation, dont 1342 ha de forêt, 730 ha de maquis, 567 ha d'herbes, 16090 bottes de foins et 32043 arbres fruitiers brûlés, a précisé la même source.

Rédaction WEB

Liberté du 02 août 2020: LE MINISTRE DE LA SANTÉ S'EST RÉUNI AVEC LES SYNDICATS

Les libéraux réclament l'assurance spéciale



Les représentants des quatre syndicats ont été invités à rejoindre, à titre de consultants, le Comité scientifique pour apporter leur concours dans la lutte et la prise en charge de la pandémie.

La nouvelle assurance spéciale Covid-19 recommandée par le président Abdelmadjid Tebboune pour le personnel soignant en première ligne, la gestion actuelle de la crise pandémique, l'éventuelle intégration des syndicats de la santé au Comité scientifique de suivi de la pandémie, et la réforme hospitalière sont autant de questions abordées lors de la réunion de travail organisée en fin de semaine par le ministère de la Santé avec quatre syndicats de la santé. Il s'agit du Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu), du Syndicat algérien des paramédicaux (SAP) et du Syndicat national des médecins libéraux (SNML).

Ces organisations syndicales étaient en colère contre la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Elles ont dénoncé sa gestion par le seul « langage des chiffres ». Tant attendue depuis l'apparition des premiers cas de Covid-19 en Algérie, cette réunion présidée par le ministre de la Santé, lui-même, a eu au moins le mérite de relancer le dialogue entre les gestionnaires officiels de la situation sanitaire et les représentants des personnels soignants qui continuent, au péril de leur vie, de s'acquitter de leur mission dans les hôpitaux. Ont pris part aussi à cette réunion, le nouveau et revenant secrétaire général du ministère, Abdelhak Saïhi, ainsi que le nouveau directeur général des services de santé, Lyès Rahal. Selon les invités du ministre de la Santé, le premier responsable du secteur s'est montré attentif et sensible aux doléances et aux propositions émises par les uns et les autres. -Il a affiché une grande disposition à écouter tous les acteurs mobilisés sur le front de lutte aussi bien du secteur public que privé.

Il a, notamment, réitéré son soutien aux partenaires sociaux en insistant sur le maintien du dialogue constructif entre les différentes parties dans le cadre du renforcement et de l'amélioration du schéma de prise en charge de la santé publique en cette période d'infection au coronavirus, précisent les participants. La question qui a suscité un intérêt particulier lors de cette réunion, qui a duré plus de deux heures, est la mise en application des dispositions liées à la souscription à l'assurance spéciale financée sur le budget de la présidence la République. Quelles sont les catégories de soignants retenus dans cette assurance ? Cette offre d'assurance couvre-t-elle tous les risques encourus par le personnel de lutte contre la pandémie ?

Les médecins libéraux sont-ils éligibles à cette assurance complémentaire santé ? Les participants ont relevé que ces interrogations et bien d'autres méritent d'être soulevées au vu de la polémique qui a suivi l'annonce de la prime de risque Covid-19 annoncée en mars dernier par le président de la République, d'autant qu'il y a encore des établissements de santé qui n'ont pas encore régularisé cette prime décrétée par le président de la République. Le représentant du SNML, le Dr Mustapha Benbrahim, a défendu, selon nos sources, le principe d'élargir l'assiette des éligibles à cette assurance -nouvelle et complémentaire.

Il faut, néanmoins, rappeler que l'assurance en question ouvre droit à une souscription auprès de la compagnie Caar, par personne et par mois, dans la limite de 3 500 DA par mois pour un capital de 2 000 000 DA, et concernera un effectif de plus de 260 000 personnes.

-La plupart des médecins décédés sur le front sont du secteur privé

Pour le Syndicat des médecins libéraux, l'exclusion des médecins installés de cette nouvelle assurance relève de la -ségrégation entre deux secteurs, public et privé, qui se complètent dans cette bataille livrée au coronavirus. -La pandémie de Covid-19 vient nous rappeler en fait la présence, effective, d'une corporation médicale libérale qui a répondu spontanément à l'urgence sur injonction de son serment et son sens des responsabilités.

Les 30 000 médecins libéraux sont plus qu'une armée redoutable par son nombre et redoutée par sa mobilisation, a plaidé le Dr Benbrahim devant le ministre de la Santé. Pour étayer encore son argumentaire, ce dernier ne manquera pas de rappeler le lourd tribut payé jusque-là par les médecins libéraux dans cette bataille : -La majorité des médecins décédés sur le front est du secteur privé. 70% sont des généralistes. Ce taux confirme, selon lui, que les généralistes étaient et sont en première ligne.

Ces médecins installés ne sont pas des réservistes de la santé, puisque, dès l'apparition de l'épidémie, ils traitaient et soignaient les cas Covid, malgré le manque de moyens de protection au début de l'épidémie. -On ne peut exclure ces médecins de cette nouvelle disposition de protection et d'assistance, a déploré le représentant du SNML, qui expliquera encore que les 30 000 médecins installés sont déjà doublement pénalisés puisque la Casnos ne rembourse pas les arrêts de travail des libéraux. Combien sont-ils ces libéraux contaminés ? Pour le SNML, la souscription des praticiens privés à cette assurance, si elle venait à être appliquée, relèverait de l'égalité des chances devant les lois de la République. Au sujet du rôle du médecin libéral dans le schéma de lutte contre la pandémie, le SNML a souhaité que les libéraux soient intégrés directement dans le circuit national de prise en charge de la Covid, notamment les cas minimes modérés, tout en garantissant la continuité des soins pour les malades chroniques.

Le syndicat a suggéré aussi l'élaboration de schémas consensuels de prise en charge des cas Covid en ambulatoire, et ce, dans l'espoir de contribuer à absorber la pression que subissent au quotidien les hôpitaux. Le Dr Benbraham a demandé aux autorités sanitaires d'être informés sur l'évolution de la situation par le biais des DSP (via le portail internet, Viber, WhatsApp ou SMS). Ils ont aussi demandé la mise en place d'un canal d'information entre les médecins de ville et l'hôpital pour le suivi de l'hospitalisation.

Pour sa part, le président du Snechu, le Pr Rachid Belhadj, a relevé l'importance d'associer le personnel médical qui est sur le terrain dans toute stratégie de lutte contre l'épidémie. -Il était temps d'associer les représentants des professionnels de la santé dans toute démarche liée à la gestion de la crise pandémique, soutiendra le Pr Belhadj qui a abordé, à l'occasion, les objectifs assignés au chantier des réformes hospitalières confié au ministre délégué, le Pr Smaïl Mesbah : -Cela fait 20 ans qu'on nous parle de réformes qui n'ont jamais vu le jour, j'espère qu'avec le Pr Mesbah, nous obtiendrons au final du concret.¶

À l'issue de la réunion, les représentants des quatre syndicats ont été invités à rejoindre, à titre de consultants, le Comité scientifique pour apporter leur concours à la lutte et la prise en charge de la pandémie. D'ailleurs, les quatre syndicalistes ont pris part à une séance de travail du Comité scientifique qui a été sanctionnée par des moyens techniques et juridiques pour renforcer le dispositif de protection des professionnels de la santé qui sont sur le front.

Hanafi H.

El Watan du 02 août 2020: PROTECTION DU PERSONNEL DE LA SANTE. Tebboune signe la nouvelle loi protégeant le personnel médical



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé dimanche l'ordonnance modifiant et complétant le code pénal qui avait été approuvée par le Conseil des ministres lors de sa dernière réunion, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Les nouvelles dispositions prévoient, entre autres, la protection pénale de l'ensemble des personnels des établissements de santé publics et privés contre les agressions verbales et physiques et la répression des actes de destruction des biens meubles et immeubles des établissements de santé et des actes d'atteinte à la dignité des patients et au respect dû aux personnes décédées par le biais des réseaux sociaux", précise la même source.

Rédaction Web APS

**Communiqué d'Algérie Presse Service APS du 02 août 2020 : INCENDIES, COUPURES D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ PENDANT L'AID, MANQUE DE LIQUIDITÉS...
Tebboune instruit Djerad d'ouvrir "immédiatement" une enquête**



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné dimanche 27 juillet au Premier ministre l'ouverture "immédiate" d'une enquête sur les causes des incidents survenus ces derniers jours et qui ont impacté la vie des citoyens et l'économie nationale, indique un communiqué de la présidence de la République.

"Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné aujourd'hui le 02/08/2020 au Premier ministre l'ouverture immédiate d'une enquête sur les causes des incidents survenus ces derniers jours et qui ont impacté la vie des citoyens et l'économie nationale", précise le communiqué.

L'enquête vise à "déterminer les causes des incendies qui ont ravagé de vastes étendues de forêts, du manque de liquidités dans certaines banques et postes, de l'arrêt de la station de dessalement de Fouka et des coupures d'eau et d'électricité sans préavis dans des quartiers de la capitale et d'autres grandes villes durant les deux jours de l'Aïd El-Adha", souligne la même source. APS

Liberté du 02 août 2020 : IL COMPARAÎTRA LUNDI 7 AOUT DEVANT LA JUSTICE MILITAIRE. L'ex secrétaire particulier du défunt Gaid Salah remis aux autorités algériennes



L'adjudant-chef à la retraite Guermit Bounouira, qui avait fui l'Algérie, est entre les mains des autorités et comparaitra devant le juge d'instruction militaire lundi prochain 10/08/2020, indique un communiqué des services de sécurité.

"Sur ordre du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et en coordination entre nos services de sécurité et les services de sécurité turcs, l'adjudant-chef à la retraite Guermit Bounouira, qui avait fui le pays, a été remis aux autorités.

Il comparaitra devant le juge d'instruction militaire lundi 10/08/2020", précise le communiqué

APS

Liberté du 03-08-2020 : TEBBOUNE ORDONNE DES ENQUÊTES SUR DE NOMBREUX INCIDENTS



L'épreuve de l'été

s'agit de déterminer les –causes‖ à l'origine de ces incidents dont la concomitance et la séquentialité prêtent à interrogation.

Voilà qui ne manquera pas sans doute de nourrir les spéculations en tout genre. Au lendemain de la fête de l'Aïd marquée essentiellement par des coupures d'eau causant des désagréments à de nombreux foyers, parallèlement à une série d'incendies qui ont ravagé de nombreuses forêts à travers plusieurs wilayas du pays, Abdelmadjid Tebboune a ordonné hier au Premier ministre l'ouverture d'une enquête pour faire la lumière sur ces incidents. –Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné aujourd'hui (hier, ndlr) au Premier ministre l'ouverture immédiate d'une enquête sur les causes des incidents survenus ces derniers jours et qui ont impacté la vie des citoyens et l'économie nationale‖, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

L'enquête vise à –déterminer les causes des incendies qui ont ravagé de vastes étendues de forêts, du manque de liquidités dans certaines banques et postes, de l'arrêt de la station de dessalement de Fouka et des coupures d'eau et d'électricité sans préavis dans des quartiers de la capitale et d'autres grandes villes durant les deux jours de l'Aïd el-Adhal‖, précise le texte. A priori, il s'agit de déterminer les –causes‖ qui sont à l'origine de ces incidents dont la concomitance et la séquentialité prêtent à interrogation.

Et par conséquent, situer les failles et les responsabilités. À voir les réactions, particulièrement sur les réseaux sociaux, on comprend aisément que de nombreux Algériens étaient désabusés, notamment par la coupure d'eau, et dans certains quartiers, d'électricité durant les deux jours de l'Aïd. D'autant que la veille, le ministre des Ressources en eau avait rassuré sur la disponibilité du précieux liquide.

Mais ce que ne dit pas cependant le communiqué de la présidence de la République, qu'il suggère en filigrane, est l'existence d'une –entreprise de sabotage‖ dont le but évident est de contrarier la démarche présidentielle. Mais, s'il faut sans doute se garder des conclusions

hâtives, il reste que depuis quelques semaines, la scène nationale est rythmée par une série d'incidents qui n'ont pas manqué de susciter des interrogations auprès de nombreux observateurs.

-Incidents en série

À commencer, d'abord, par le refus de Samir Chaâbna, en juin dernier, de renoncer à sa nationalité française pour pouvoir occuper un poste ministériel. D'aucuns se sont en effet interrogés comment un homme dont on savait pertinemment qu'il disposait de la nationalité française a été désigné au sein de l'Exécutif. Les enquêtes d'habilitation qui président d'ordinaire à la désignation à de hautes responsabilités ont-elles été bâclées ? -M. Chaâbna a refusé de se conformer aux dispositions de l'article 17-01 définissant les hautes fonctions de l'État pour lesquelles la nationalité algérienne exclusive est exigible et de renoncer à sa nationalité étrangère.

Après son refus de se conformer à ces conditions et sur décision du président de la République, il a été procédé à l'annulation de sa désignation, avait simplement précisé le texte. Il y a ensuite la crise de liquidités au niveau des bureaux de poste et des banques. Alors que les responsables n'ont cessé de rassurer sur la disponibilité de l'argent, d'autant que le flux des citoyens était prévisible à la veille de l'Aïd, beaucoup d'Algériens étaient surpris de la raréfaction des liquidités et de ne pas pouvoir retirer en espèces leurs salaires, allocations et autres pensions de retraite.

À telle enseigne que de nombreuses files, en pleine pandémie, dont les images ont été relayées par les réseaux sociaux, se sont constituées aux abords des bureaux de poste, notamment. Visiblement pris de court, le gouvernement, sur instruction d'Abdelmadjid Tebboune, était contraint alors de prendre un certain nombre de mesures d'urgence pour palier un problème qu'on n'a pas -vu venir. Autre incident qu'Abdelmadjid Tebboune n'a pas manqué de dénoncer : les agressions qui ont ciblé de nombreux médecins et autres employés des établissements hospitaliers.

Lors du dernier Conseil des ministres, il avait révélé, en effet, que des -mains criminelles étaient derrière les incidents qui ont émaillé certains établissements hospitaliers à travers le pays. Le président de la République a regretté que les investigations des différents services de sécurité aient abouti à démontrer que nombre d'actions qui ont touché des établissements du secteur de la santé ne visaient rien d'autre qu'à ternir la réputation du pays et montrer qu'il était inapte à gérer la crise sanitaire.

Il est aussi avéré qu'il s'agissait d'actions destinées à pousser le personnel médical au désespoir, à travers de telles actions qui sont allées jusqu'au sabotage. -Des mains criminelles se sont permis de vider et de voler des bouteilles et des citernes d'oxygène, et même de voler les corps de personnes décédées et de les exposer dans la rue, juste pour faire le buzz autour de ce qu'ils veulent démontrer comme l'incapacité de l'Algérie à faire face à la pandémie, avait dénoncé le communiqué du Conseil des ministres. Enfin, il y a la rocambolesque mise sous mandat de dépôt du journaliste Moncef Aït Kaci et de Ramdane Rahmouni quelques jours seulement après un entretien accordé par le chef de l'Etat à la chaîne de télévision France 24.

Il était, en effet, pour le moins curieux que quelques jours seulement après que Tebboune ait déclaré au journaliste de France 24 -qu'ils étaient les bienvenus à tout moment en Algérie,

deux des employés de la chaîne soient trainés devant les tribunaux, suscitant une vague d'indignation en Algérie et à l'étranger. Un -incident‖ dont on pouvait bien se passer d'autant que les griefs retenus, liés à des faits remontant à 2019, contre les deux personnes poursuivies, n'avaient pas de caractère d'urgence. Même si le phénomène est fréquent pendant l'été, la multiplication des incendies de forêt constatés ces derniers jours a fini également par susciter des interrogations.

-Mains‖ occultes

Dès lors, la question est de savoir à qui profitent ce qui semble être des -crises provoquées‖ ? En ordonnant une enquête, Abdelmadjid Tebboune semble suggérer qu'il est confronté à des forces occultes. Mais qui sont-elles ? Et pour quel objectif ? S'agit-il d'intensifier l'exaspération de la population déjà fortement éprouvée par l'épidémie de Covid-19 et par ricochet de torpiller ses projets dont la révision de la Constitution ? Autant de questions auxquelles, faute de transparence et compte tenu des mécanismes de fonctionnement du sérail, il n'est pas aisé de répondre même si de tradition algérienne, il est établi que l'été est la saison privilégiée pour les -manœuvres‖.

Une opacité renforcée par le -remue-ménage‖ dans le sérail, comme cette récupération par les services de sécurité de l'ancien secrétaire particulier du défunt Ahmed Gaïd Salah, qui était en fuite à l'étranger, et qu'on présente comme sa -boîte noire‖, eu égard aux nombreux dossiers en sa possession. En attendant, l'issue de l'enquête qui s'annonce laborieuse, les citoyens continuent à assister à un -spectacle‖ dont ils semblent peinés à comprendre ni les tenants ni les aboutissants.

Karim Kebir

Liberté du 03/08/2020 : UNION NATIONALE DES ORDRES DES AVOCATS. La violation des droits de la défense dénoncée



La célérité dans la programmation du procès en appel des activistes de Timimoun à 48 heures de leur libération inquiète les avocats. Ils requerront le report de l'audience.

L'Union nationale des ordres des avocats a rappelé, hier, le 02/08/2020, dans un communiqué rendu public, que les droits de la défense sont consacrés constitutionnellement. —C'est un droit sacré du citoyen et non pas un privilège accordé aux avocats, a relevé l'organisation. Elle a souligné que le refus —de certaines juridictions de reporter le procès, à la première audience sur requête des avocats, est une violation flagrante des droits de la défense, consignés dans l'article 351 du code de procédure pénale. Plus explicitement, elle estime —inconcevable de tenir un procès en appel avant l'expiration des délais réglementaires du recours.

La mise au point de l'Union nationale des barreaux d'Algérie fait écho à une action de dénonciation du Collectif de défense des hirakistes, la veille. Ce dernier a réagi vivement à la programmation du procès en appel à la Cour d'Adrar de deux activistes du Hirak, Yasser Kadiri et Ahmed Sidi-Moussa, dix jours à peine après leur procès au tribunal de Timimoun, qui a eu lieu le 22 juillet dernier.

La célérité avec laquelle a été prévu ledit procès inquiète les avocats. Ils craignent une réédition du scénario Karim Tabbou — sa peine durcie de six mois à une année de prison ferme à quelques jours de sa sortie présumée de la prison de Koléa.

Pour cause : condamnés à six mois de détention dont trois mois avec sursis, pour outrage à corps constitués ; atteinte à l'unité nationale ; publication pouvant porter atteinte à l'unité nationale ; atteinte à la personne du président de la République en utilisant des mots humiliants et insulte et diffamation, Kadiri et Sidi-Moussa purgeront leurs peines le 5 août prochain. —Nous sommes convaincus que l'objectif, derrière la rapidité de la programmation du procès en appel des deux détenus d'opinion de la wilaya d'Adrar, est de les maintenir en prison, comme ce fut le cas pour les deux affaires susmentionnées (Karim Tabbou à la Cour d'Alger et Zahir Keddou au tribunal de Chéraga, ndr), a averti, ce samedi, le Collectif de défense des activistes. Me Abdelghani Badi, que nous avons joint par téléphone, explique que le délai de recours dans l'affaire des activistes de Timimoun a expiré le 2 août, soit la veille du procès en appel, programmé, au demeurant, sur la base de l'opposition du parquet au jugement rendu en première instance.

Échaudés, les avocats ne devaient enregistrer l'appel qu'aux ultimes instants de l'échéance, afin de ne point compromettre la libération de leurs mandats. -Nous allons demander le report de l'audience. C'est un droit, informe notre interlocuteur. Il juge, malgré sa réactivité, le communiqué de l'Union nationale des ordres des avocats assez frileux. -Il fallait exiger l'arrêt des poursuites judiciaires pour délit d'opinion et l'annulation des procès répressives, assène-t-il.

L'Union des barreaux a axé son interférence dans le débat sur le respect des procédures et des droits des justiciables. Elle a condamné, à ce titre, -une gestion administrative de la justice qui doit rester indépendante quelle que soit la nature de l'affaire traitée ou l'identité de la personne jugée.

Souhila Hammad

El Watan du 03/08/2020 : IL ÉTAIT EN FUITE À L'ÉTRANGER. Fin de cavale pour le secrétaire particulier de Gaïd Salah



L'ancien secrétaire particulier d'Ahmed-Gaïd Salah, ancien chef d'état-major de l'ANP, a été arrêté en Turquie, jeudi 30/07/2020, et livré aux autorités algériennes. Guermit Bounouira a fui le pays en mars dernier emportant avec lui des documents précieux. La -boîte noire de l'ancien chef d'état-major de l'armée sera présentée, le 03/08/2020, devant le juge d'instruction près le tribunal militaire de Blida. Il est notamment accusé d'avoir -livré des secrets de l'armée, -donné des documents secrets à des parties étrangères et d'être la source de certains anciens fonctionnaires en fuite à l'étranger.

Ali Boukhela

El Watan du 04 aout 2020: ALORS QUE LE PARQUET A REQUIS QUATRE ANS DE PRISON FERME, [Actualisé] le verdict dans l'affaire Drareni, Belarbi et Hamitouche sera rendu le 10 aout.



Le verdict dans l'affaire Khaled Drareni, Samir Belarbi et Slimane Hamitouche sera rendu le 10 aout 2020, alors que le procès s'achevait tard dans la soirée du 03/08/2020, au tribunal de Sidi M'hamed.

Le procureur de la République avait requis quatre ans de prison ferme à l'encontre des trois accusés.

Arrêté le 7 mars dernier lors d'une manifestation à Alger, le fondateur du site d'information Casbah Tribune, Khaled Drareni, a été placé sous mandat de dépôt le 29 mars, à la Prison d'El Harrach. Il est poursuivi pour « incitation à un rassemblement non armé » et « atteinte à l'unité nationale ».

Les deux militants, Samir Belarbi et Slimane Hamitouche, arrêtés également le 7 mars, ont été remis en liberté provisoire le 2 juillet dernier.

Kenza SIFI

Liberté du 04/08/2020 : RASSEMBLEMENT DU PERSONNEL MÉDICAL DE L'HÔPITAL MUSTAPHA

Il dénonce une discrimination dans l'octroi de la prime Covid



Pour leur mobilisation continue contre le coronavirus, le gouvernement a décidé l'octroi de primes mensuelles pour les salariés du secteur de la santé.

Plusieurs dizaines de médecins, d'infirmiers et d'agents du CHU Mustapha-Pacha ont organisé, le 03/08/2020, un rassemblement devant la direction générale, afin de protester contre ce qu'ils qualifient -d'octroi sélectif de la prime exceptionnelle dédiée au personnel de la santé publique.

-Nous sommes venus demander des explications sur l'exclusion arbitraire de plusieurs paramédicaux de la liste de la prime Covid-19. Cette situation a malheureusement généré un climat de tension préjudiciable au bon fonctionnement des activités Covid et non-Covid, a soutenu Riad Rouichiche, secrétaire général du Syndicat algérien des paramédicaux.

-Aujourd'hui, nous faisons face à une discrimination au moment où le personnel de santé dans son ensemble est touché de plein fouet par l'épidémie. Au CHU Mustapha, plus de 160 d'entre nous ont été contaminés par le virus, ajoute-t-il.

Le service de néphrologie a enregistré, à lui seul, 7 cas de contamination par le virus affirme la pharmacienne en chef du service. -Mais c'est notre devoir de continuer à assurer les soins et de ne pas abandonner nos patients. Je n'ai pas vu ma fille de 12 ans depuis deux mois, alors que j'ouvre droit au congé exceptionnel, confie-t-elle. -Nous voulons savoir sur quels critères et sur quelle base est géré ce budget ?, s'interroge, pour sa part, le professeur Arzour.

Une infirmière du pavillon de cardiologie qualifie le procédé de -sélection scandaleuse. Et de raconter que -la direction a saisi son chef de service, lui demandant de lui fournir la liste des personnes qui ouvrent droit à la prime. Or, on travaille tous constamment dans le risque. Pour récompenser les administratifs, les paramédicaux et les médecins pour leur mobilisation

continue contre le coronavirus, l'État a, en effet, institué des primes mensuelles pour les salariés du secteur de la santé.

Le décret présidentiel, paru au Journal officiel du 31 mars dernier, a détaillé le montant de ces primes. Selon le document, les fonctionnaires de l'administration et de soutien (chauffeurs, ambulanciers, employés de l'intendance et d'entretien) devront toucher 10 000 DA, les paramédicaux 20 000 DA, tandis que les médecins auront droit à 40 000 DA.

L'établissement des listes des bénéficiaires a été confié aux directeurs des établissements hospitaliers. D'où le conflit entre la direction de l'hôpital du CHU Mustapha-Pacha et le personnel n'ayant pas touché cette prime, qui en est à son troisième mouvement de protestation en dix jours. D'autant que d'autres structures sanitaires, à l'instar du Centre Pierre-et-Marie-Curie, ont versé cette indemnité à l'ensemble de leur personnel.

-C'est une indemnité accordée exclusivement au personnel de la santé qui est en contact direct avec les malades atteints de Covid-19. Ceux qui en ont été exclus par erreur peuvent faire des recours, estime le DG de l'hôpital Mustapha, soutenant que près de 4 000 travailleurs sur les 5 500 que compte le CHU ont perçu dimanche dernier leur prime.

Parmi les services bénéficiaires, il cite les urgences, les services de pneumologie, de neurologie, de dermatologie, de réanimation, de diabétologie, ORL, d'hépatogastro-entérologie, d'urologie, de neurochirurgie, d'orthopédie, de radiologie, de médecine légale, d'hématologie, de microbiologie et de biochimie. -Donner cette prime à tout le personnel soignant va créer une démobilisation chez ceux qui sont en première ligne dans la lutte contre la Covid-19, considère le DG du CHU.

Il se défend également d'avoir enregistré un long retard pour le versement de cette prime.

-Cette indemnité a été versée dans les temps, à quelques jours près, à tous ceux qui travaillent dans les services qui y ouvrent droit, à l'exception de ceux qui étaient en congé exceptionnel, en poste aménagé ou en arrêt de travail, avance-t-il.

Nissa H.

Liberté du 05 aout 2020: LIBERTÉ D'EXPRESSION. Reprise des interpellations



Alors que les juges et autres fonctionnaires de la justice s'apprêtent à prendre leur congé, les arrestations des activistes et autres adeptes des réseaux sociaux ont repris de plus belle. Le 04/08/2020, à Adrar, Laïd Lazaoui a vu sa garde à vue prolongée de 24 heures. À Mila, le jeune Slimane Aggoune a été mis en garde à vue avant d'être présenté, le mercredi 04/08/2020, devant le procureur de la République. À Jijel, le jeune lycéen, Farès Rouibeh, a été arrêté par -des policiers en civils tôt dans la matinée du 04/08/2020. Les trois sont accusés d'attroupement et d'écrits sur les réseaux sociaux.

Ali Boukhelaf

Liberté du 8 aout 2020: IL REPROCHE AU POUVOIR D'INSTRUMENTALISER POLITIQUEMENT LA CRISE SANITAIRE. Le PAD dénonce la “judiciarisation” de la vie politique



Le Pacte salue l'abnégation et le dévouement des professionnels de la santé qui mènent un combat titanesque contre la pandémie depuis cinq mois, très souvent sans moyens élémentaires de protection et de soins.

Le pouvoir en place se donne une orientation politique dure et -judiciarise la vie politique nationale dans l'espoir de maintenir un système -rejeté dans sa globalité par les Algériens. L'analyse est du Pacte de l'alternative démocratique dont les principaux partis composant ce conglomérat ont tenu une réunion le mercredi 29 juillet 2020 au siège de l'Union pour le changement et le progrès (UCP). -Les Forces du PAD relèvent l'orientation autoritaire dure du pouvoir qui menace tous les acquis démocratiques depuis 1988. Le pouvoir en place affiche une volonté claire de ne pas répondre à la crise politique systémique posée par la révolution citoyenne depuis 18 mois, lit-on dans le communiqué sanctionnant cette réunion.

Commentant les déboires judiciaires vécus par des responsables politiques comme le président du RCD, Mohcine Belabbas, ou encore la SG du PT, Louisa Hanoune, mais aussi le chantage subi par les avocats plaidant pour les détenus du Hirak, le PAD y a vu une -judiciarisation de la vie politique qu'il a condamnée tout en exigeant le -respect de la démocratie et de son corollaire, le multipartisme.

Pour le PAD, l'Algérie ne peut renouer avec le développement et la justice sociale qu'avec la rupture totale avec le système illégitime et corrompu.

Parce que la réalisation d'un tel objectif passe par un large rassemblement des forces acquises à la démocratie, le PAD s'est dit -ouvert à toutes les forces politiques de la société civile et aux personnalités qui sont convaincues que l'instauration de la démocratie avec son contenu

politique et social passe par la rupture avec le système et l'exercice de la souveraineté du peuple pour mettre en place les institutions de son choix.

Sur le registre des atteintes aux libertés démocratiques, le PAD a dénoncé -le maintien en prison de dizaines de détenus politiques et d'opinion et la poursuite des condamnations de militants et activistes aux quatre coins du pays, tout en renouvelant -la revendication légitime de la libération de tous les détenus politiques et d'opinion et le respect des libertés fondamentales du citoyen. -Cette voie autoritaire s'illustre aussi par la volonté de caporaliser la vie politique et sociale par la mise en avant d'une société civile 'encamisolée' dont le seul objectif est la neutralisation du politique dans le champ social et plus précisément de toutes les parties politiques opposées au pouvoir, a insisté le PAD.

Analysant la crise sanitaire, le PAD a dénoncé -l'absence d'une réelle volonté du pouvoir à mobiliser toutes les forces et moyens dont dispose le pays pour combattre la Covid-19, tout en accusant le même pouvoir d'instrumentaliser politiquement la grave crise sanitaire contre tout retour du HIRAK plutôt que de mettre en place une stratégie cohérente et les moyens nécessaires pour affronter la crise.

Ce qui n'a pas empêché le PAD de saluer -l'abnégation et le dévouement des professionnels de la santé qui mènent un combat titanesque contre la pandémie depuis cinq mois, très souvent sans moyens élémentaires de protection et de soins et d'exiger -les moyens techniques, matériels et humains pour permettre aux hôpitaux publics, en particulier, et au secteur de santé, en général, d'assumer pleinement leur rôle en ce moment particulièrement dangereux pour la santé de la population.

Arab C.

El Watan du 08/08/2020: DES ONG DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS DÉNONCENT DES PLACEMENTS ABUSIFS. Les centres de rétention en France remplis d'Algériens.



Les expulsions sont à l'arrêt depuis la fermeture des frontières entre la France et l'Algérie.

De nombreux compatriotes, visés par des procédures d'éloignement, sont enfermés, depuis des semaines, dans des centres de rétention pour étrangers en situation irrégulière en France, dans l'attente éventuelle de leur renvoi en Algérie. Les conditions et les délais d'enfermement ont fait réagir des associations de défense et d'aide aux sans-papiers qui dénoncent des placements abusifs.

Dans une déclaration au site info-migrants, il y a quelques jours, Paul Chiron, responsable du soutien juridique de l'Ong Cimade, a fait savoir que «les centres sont remplis d'Algériens» qui ne peuvent pas être expulsés car les frontières de leur pays sont fermées.

Le militant associatif évoque la situation ubuesque de certains individus qui sont restés enfermés pendant la durée légale maximale de séjour (90 jours) avant d'être relâchés, mais en étant munis de l'obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Une note d'information adressée récemment par la Direction générale de la Police des frontières (DGPF) aux préfectures comporte une liste restreinte de pays extra-européens où les renvois de sans-papiers sont toujours possibles. Il y a la Tunisie, l'Égypte, mais pas l'Algérie. Avec la Cimade, d'autres associations comme le Comede (Comité pour la santé des exilés), l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), ainsi que le Syndicat des magistrats s'insurgent contre le maintien en détention de clandestins qu'il est impossible d'expulser compte tenu de la suspension des liaisons aériennes avec leurs pays.

En avril dernier, ces organisations ont fait front commun pour réclamer la fermeture des établissements dans un contexte sanitaire très tendu, à cause de la pandémie de coronavirus. Plus globalement, les ONG françaises s'insurgent contre la gestion pénitentiaire des centres de rétention. -L'enfermement en rétention est détourné de son objet légal dans une logique punitive, participant à la criminalisation des personnes étrangères, déplore Paul Chiron.

Le même constat émane d'un rapport réalisé en juin dernier par Adeline Hazan, contrôleuse générale des lieux de privation des libertés (un organisme administratif indépendant).

Cette ancienne magistrate a décrit un univers impitoyable qui rappelle celui des prisons. -Espaces cloisonnés, circulations internes compliquées, clôtures surmontées de barbelés. Les conditions de vie dans les centres de rétention administrative en France s'apparentent de plus en plus à un système carcéral, révèle le rapport.

Celui-ci évoque, par ailleurs, certaines pratiques comme le menottage systématique pour tous les déplacements et le recours fréquent aux isolements disciplinaires, non autorisés par la loi. Selon Paul Chiron, les placements abusifs -provoquent un sentiment d'injustice de plus en plus fort chez les étrangers enfermés et se traduisent par des actes extrêmes qui se multiplient tels que des automutilations, des grèves de la faim, des départs de feu, etc.].

Il y a quatre mois, un jeune Algérien s'est pendu dans une prison de Bayonne (dans le sud de la France) après avoir tenté de s'échapper d'un centre de rétention de la même ville où il avait été enfermé. Sa mort rappelle le suicide d'un autre compatriote dans un centre de rétention de Toulouse en 2018.

Pour sa défense, le gouvernement a indiqué que l'enfermement, ces derniers mois, cible surtout les personnes qui présentent un risque pour la sécurité publique, car ayant déjà fait des séjours carcéraux.

Dans un bilan transmis à une mission du Sénat, qui a rendu son rapport début juillet, le ministère de l'Intérieur assure que plus de 60% des étrangers admis dans les centres de rétention entre mars et mai 2020 sortaient de prison.

De Paris : samia lokmane-khelil

Liberté du 09 aout 2020 : INCARCÉRÉ DEPUIS 8 MOIS À LA PRISON DE KOLÉA, Rachid Nekkaz sort de l'isolement



L'homme politique Rachid Nekkaz est sorti de l'isolement dans lequel il a été mis depuis 8 mois à la prison de Koléa, a annoncé le 08/08/2020 son avocate Zoubida Assoul sur sa page facebook. -Il a introduit un pourvoi en cassation contre l'arrêt de son renvoi inattendu devant le tribunal criminel du 29/7/2020 rendu par la chambre d'accusation d'Alger, a rappelé la juriste. Nekkaz est poursuivi pour -appel au meurtre suite à une vidéo dans laquelle il menaçait les parlementaires de -passer à la kalachnikov s'ils votaient la loi sur les hydrocarbures.

Ali Boukhelef

Liberté du 10 août 2020: TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED, Drareni condamné à trois ans de prison, Benlarbi et Hammitouche seront libérés



Le tribunal de Sidi M'hamed a condamné, ce lundi 10/08/2020, le journaliste Khaled Drareni à trois ans de prison ferme, alors que les deux activistes Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche ont été condamnés à deux ans de prison dont quatre mois ferme. Ces deux derniers seront libérés.

Le parquet avait requis lors du procès en date du 3 août , quatre ans de prison ferme , une amende de 100 000 Da, et une privation des droits civiques pendant quatre ans.

Arrêté le 7 mars dernier lors d'une manifestation à Alger, le fondateur du site d'information Casbah Tribune, Khaled Drareni, a été placé sous mandat de dépôt le 29 mars, à la Prison d'El Harrach. Il est poursuivi pour « incitation à un rassemblement non armé » et « atteinte à l'unité nationale ».

Les deux militants, Samir Belarbi et Slimane Hamitouche, arrêtés également le 7 mars, ont été remis en liberté provisoire le 2 juillet dernier.

Rédaction WEB

**COMMUNIQUÉ du syndicat national des journalistes du 11/08/2020 publié sur Liberté:
Le SNJ réagit à la lourde condamnation du journaliste Khaled Drareni**



Le syndicat national des journalistes (SNJ) a réagi, le 10/08/2020, à la condamnation du journaliste Khaled Drareni à trois ans de prison ferme, par le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger. En voici le communiqué intégral : Notre confrère Khaled Drareni, journaliste au site électronique «Casbah Tribune», a finalement été condamné, aujourd'hui, lundi 10 Aout 2020, à 3 ans de prison ferme et à 50.000 Da d'amende, à l'issue d'un procès qui a eu lieu au tribunal de Sidi M'Hamed à Alger.

L'espoir vire donc au cauchemar. Le Syndicat national des journalistes, à l'instar de l'ensemble de la corporation, de la classe politique, d'acteurs de la société civile, de l'opinion publique en général, entretenait en effet cet espoir de voir notre confrère libre, après cinq longs mois de détention. Un espoir que justifiait de précédents verdicts prononcés à l'encontre de Samir Benlarbi, et Slimane Hamitouche, poursuivis dans la même affaire que Drareni pour, officiellement, «atteinte à l'unité nationale» et «incitation à attroupement non_ armé».

Les deux premiers cités avaient ainsi bénéficié, avant même le procès de ce lundi, d'une remise en liberté provisoire et condamnés, désormais, à 2 ans de prison, dont 4 mois fermes et déjà purgés. D'où notre étonnement et notre incompréhension : Pourquoi notre confrère a été différemment traité dans cette affaire et se voit, lui, infliger une peine d'emprisonnement ferme, et particulièrement lourde ? Parce qu'il s'agit d'un journaliste ? Les faits sont là, en tout cas, têtus, et qui confortent cette effrayante hypothèse.

A travers cette affaire, le pouvoir vient d'inverser lui-même les éléments de sa propre thèse consistant à plaider pour un traitement équitable, et une application indistinctement de toute autre considération, de la loi sur tous. En extraire exceptionnellement un citoyen, parce que, en l'espèce, il s'agit d'un journaliste, est un précédant grave, condamnable et qui n'augure rien de bon quant aux intentions réelles du pouvoir par rapport à la liberté d'expression et de la presse en particulier.

L'Algérie, pionnière en matière de la libre expression et de la presse dans la région depuis trois décennies, ne peut se permettre de renoncer à ces acquis si chèrement arrachés par des générations de journalistes et de militants, au prix d'énormes sacrifices et des années de lutte contre l'arbitraire, l'obscurantisme, l'autoritarisme et le terrorisme. Et c'est spontanément que nous réclamons la mise en liberté de notre confrère Khaled Drareni.

P/ le syndicat national des journalistes Le Secrétaire général Kamel Amarni

El Watan du 11/08/2020 : AHMED ADIMI, EX-CADRE DIRIGEANT DE TALAIE EL-HOURIAT : “Le Hirak a beaucoup accompli, il reste l’essentiel”



Propos recueillis par : M. Iouanoughène

(Traduction : I. amokrane)

Le professeur d’université, qui vient de quitter Talaie El-Houriat, évoque dans cet entretien son expérience de militant, la classe politique, l’avenir du Hirak et le rôle de l’armée.

Liberté : Votre retrait du parti Talaie El-Houriat, est-il uniquement lié aux problèmes internes ou à un retrait de la vie politique ?

Ahmed Adimi : J’ai vécu plusieurs années avec deux casquettes : celle de professeur universitaire, qui est libre de toute obligation, sauf le devoir de dire la vérité quelle qu’elle soit. Quant à la seconde, c’est celle de l’activiste et partisan politique, qui doit prendre en compte les intérêts du parti ou le courant auquel il appartient. Il existait une rivalité entre les deux casquettes, d’ailleurs qui, parfois, était très intense, avec un penchant naturel pour la première.

De plus, la situation du pays, l’ampleur de la corruption et l’imposition d’un Président malade ont fait que l’académicien que je suis a délaissé son domaine pour se concentrer sur l’activisme politique pour dénoncer les pratiques du système existant.

Après la chute de l’homme malade et des têtes de la bande mafieuse, et à mesure que j’avance en âge, j’ai jugé que je devais reprendre mon métier que je considère comme le meilleur en Algérie, celui de professeur d’université.

Mais le professeur est cette personne d'esprit insoumise et qui n'a pas pour seule ambition d'occuper des postes de responsabilité. Par conséquent, et de nos jours, le professeur ne peut parler de retrait définitif de la politique. Il doit plutôt s'éloigner de son positionnement au sein d'un parti.

Les observateurs sont partagés entre ceux qui considèrent que le mouvement populaire se poursuivra une fois l'épidémie passée, et ceux qui le considèrent déjà mort. Quel est votre avis ?

Notre pays est en crise depuis des décennies. C'est la crise d'un peuple qui n'a pas achevé sa révolution ; un peuple qui a libéré sa terre et a cessé de continuer à libérer l'esprit et le pouvoir des personnes infiltrées.

De nombreux analystes ont vu dans le mouvement populaire pacifique une révolution civilisée qui est venue compléter celle de la libération nationale et instaurer un État de droit et de justice.

D'autres ont également vu que le mouvement populaire était le point culminant de toutes les luttes des hommes et des femmes libres, depuis le rétablissement de la souveraineté nationale jusqu'à aujourd'hui, et que l'Algérie a désormais dans son histoire un avant et un après-Hirak.

Le mouvement a beaucoup accompli et n'a pas encore atteint l'essentiel. Le sort du mouvement populaire, à mon avis, est lié à cet élément fondamental : réaliser la transition démocratique. Si le pouvoir actuel poursuit sincèrement cet objectif, le mouvement se rétrécira et se transformera, avec le temps, en une force de soutien aux efforts du pouvoir. Avec cette épidémie mondiale, la chute des prix des hydrocarbures et le désastre causé par l'échec de la politique de vingt ans de règne d'un seul homme et la vacance qui s'en est suivie au sommet de la pyramide, je pense que c'est l'occasion de constituer une alliance citoyenne, civilisationnelle ou alors politique.

Le mouvement populaire peut-il se transformer en parti politique ? Ou comment imaginez-vous les résultats de ce Hirak qui continue de peser sur la scène politique ?

Le Hirak est la société avec toutes ses tranches, ses convictions, ses orientations et ses aspirations, il est donc impossible pour toute la société de se transformer en parti politique.

Je m'attendais plutôt à ce que le Hirak donne naissance à plusieurs partis politiques avec de jeunes leaders qui participent fortement au processus politique, mais cela ne s'est pas produit et la jeunesse algérienne repousse ou s'abstient de la lutte partisane.

Au cours des premiers mois du mouvement populaire, j'ai fait la connaissance de nombreux jeunes qui ont cherché à s'organiser en associations et qui ont pris contact avec de nombreux hommes politiques pour discuter sur les situations politique, économique, social et autres.

Ces associations, qui sont le fruit du mouvement, peuvent, au fil du temps, se transformer en force de pression et devenir une force suggestive pour l'alternative qu'il faudrait.

En tant qu'ancien officier à l'armée à la retraite, professeur d'université et militant politique, comment voyez-vous le rôle de l'armée sur la scène politique ?

J'ai exprimé à maintes reprises mon opinion sur cette question. C'est la faiblesse de la classe politique qui pousse l'armée à s'ingérer dans les affaires politiques. L'Algérie était dirigée durant ces 20 dernières années par un Président civil qui a été placé par l'armée, mais qui s'est rapidement débarrassé de ceux qui l'ont amené, pour devenir, et ce, depuis 2004, le seul

dirigeant de son ordre. Il s'est efforcé de domestiquer et d'affaiblir la classe politique, avec les élites nationales, et de vider toutes les institutions étatiques de leurs compétences.

S'il existait des institutions fortes, elles joueraient leur rôle, et le pouvoir serait relayé dans des circonstances normales, et l'armée n'aurait pas assumé certaines tâches de ces institutions. Les politiciens poussent l'État à chaque fois vers la crise politique étouffante, forçant l'armée à intervenir pour faire face à la situation et arrêter l'effondrement.

Nous devons admettre que la situation a beaucoup changé au niveau de la direction militaire. Pour la première fois depuis le rétablissement de la souveraineté nationale, nous savons qu'un nombre important d'anciens chefs militaires sont emprisonnés pour enrichissement et abus de pouvoir. C'est en soi très important, car c'est un précédent qui fera réfléchir mille fois tous ceux qui occupent des postes de direction.

Le président Tebboune dit vouloir s'appuyer sur la société civile pour lui donner une base populaire pour mettre en œuvre sa politique. Que pensez-vous ?

Je ne pense pas que le président de la République ait l'intention de remplacer les partis politiques par la société civile, car leurs rôles sont différents. La société civile est constituée d'institutions, d'organisations non gouvernementales, d'associations, de syndicats et de clubs créés dans un but précis, non lucratif.

Tandis que le parti politique est un projet, ou un programme politique, qui porte une nouveauté qui n'est pas disponible dans l'arène politique. Le projet ou programme mûrit grâce à de longs débats entre camarades sur la façon d'aborder les problématiques politiques, économiques et sociales du pays, avant de décider de son application sur le terrain.

Par ailleurs, je pense que le président de la République cherche, en l'absence de partis politiques influents dans la société, à profiter du rôle de la société civile pour mettre en œuvre son programme, mais réussira-t-il ?

La réponse est liée à la réalité de la société civile algérienne, dont nous savons tous qu'elle a été déformée et utilisée, au cours des vingt dernières années, non pas pour la mission qui lui a été confiée.

En s'appuyant sur la société civile, Tebboune ne veut-il pas mettre fin au rôle du FLN et du RND ? Ou s'agit-il d'une tentative pour faire face au rejet populaire de ces partis ?

Il ne fait aucun doute que le pouvoir politique actuel s'est retrouvé face à un étrange paradoxe, car il est conscient, d'une part, de l'ampleur de la haine des Algériens et de leur rejet de ces deux partis, et sait, d'autre part, qu'il ne peut pas les remplacer par d'autres partis, compte tenu du grand nombre de militants du parti à faire preuve de loyauté envers le Président et la falsification des résultats d'éventuelles élections.

Ces partis ont une grande responsabilité dans ce que les choses sont devenues en Algérie. Leurs militants ont pratiqué toutes sortes de mensonges et de désinformation pour convaincre les citoyens de la capacité de l'homme malade à diriger les affaires du pays. En outre, je ne vois pas comment leurs militants oseront et feront campagne au profit de leurs candidats, alors que nombre de leurs responsables et ex-militants sont en prison pour corruption et exploitation de leurs fonctions à des fins personnelles. Je pense que le simple abandon du pouvoir politique de ces partis —pro-pouvoir‖ conduira à leur disparition

Comment imaginez-vous l'avenir du paysage politique ? Quels sont, selon vous, les partis qui vont durer et ceux qui vont disparaître ?

J'ai connu, au cours de ces dernières années, tous les dirigeants des partis qui sont en dehors du pouvoir et j'ai noué des relations amicales avec de nombreux militants de ces partis, ce qui m'a permis de mieux connaître les partis en Algérie.

Je pense que mis à part le Front des forces socialistes qui a une longue histoire dans la lutte pour la démocratie en Algérie et dont le chef, le moudjahid Hocine Aït Ahmed, a joué un grand rôle dans la construction de ce parti et la préservation de sa ligne nationale progressiste, les deux seuls partis qui ont émergé d'une longue expérience de lutte contre le pouvoir et qui sont basés sur des fondements intellectuels et idéologiques et qui ont un projet politique sont à mon avis le Mouvement de la société pour la paix (MSP) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD).

Nous pouvons être d'accord ou pas avec leurs orientations, leurs pratiques et leurs directions, mais ils restent les seuls partis organisés qui ont une base militante et sont actifs, et remplissent les conditions d'un parti politique.

Par M. IOUANOUGHENE

El Watan du 12/08/2020 : ACCUSÉ DE HAUTE TRAHISON : Mandat d'arrêt international à l'encontre du général Belksir



Le juge d'instruction militaire de Blida a mis en détention provisoire l'adjudant-chef à la retraite Bounouira Guermit et le commandant Darouiche Hichem, tandis qu'un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre du général à la retraite Belksir Ghali pour -haute trahison, a indiqué le 11/08/2020, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

-Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 3 du code de procédure pénale, M. le Directeur de la justice militaire au ministère de la Défense nationale informe l'opinion publique des poursuites judiciaires engagées par le parquet militaire de Blida pour le chef d'accusation de haute trahison (possession d'informations et de documents secrets pour les remettre à des agents d'un pays étranger), à l'encontre de l'adjudant-chef à la retraite Bounouira Guermit, du commandant Darouiche Hichem et du général à la retraite Belksir Ghali, conformément à l'article 63, alinéa 2 du Code pénal, précise la même source.

Le juge d'instruction militaire de Blida -a mis en détention provisoire les deux accusés Bounouira Guermit et Darouiche Hichem en vertu d'un mandat de dépôt à l'établissement pénitentiaire militaire de Blida, et a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de l'accusé Belksir Ghali, ajoute le communiqué.

APS

Liberté du 13/08/2020 : L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN FAIT LE BILAN DE SES TROIS ANS PASSÉS EN ALGÉRIE : "Nous avons été impressionnés par le pacifisme du Hirak"



Sans évoquer explicitement le journaliste Khaled Drareni, condamné lundi à trois ans de prison ferme, le diplomate américain a indiqué que son pays suit -tous les cas et tous les procès, en réitérant son soutien à la liberté de la presse.

À quelques jours de son départ d'Algérie, l'ambassadeur des États-Unis, John Desrocher, a tenu à rencontrer des représentants des médias pour évoquer notamment l'expérience qu'il a vécue et qu'il n'hésite pas à qualifier -d'enrichissante et de -magnifique.

Parmi les expériences qui l'ont marquée, le diplomate américain évoque le -Hirak populaire qui -l'a impressionné et dont il n'a pas cessé de louer le caractère pacifique. -J'ai vécu les événements historiques de 2019 où les Algériens sont sortis par millions pour réclamer un meilleur avenir. L'Algérie est devenue un symbole de la force des manifestations pacifiques. Cela a généré beaucoup d'admiration à travers le monde en ce que les manifestations pacifiques peuvent apporter, a affirmé, hier, John Desrocher, lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'ambassade à Alger. -J'ai eu l'honneur de vivre le Hirak en Algérie, ce qui nous a impressionnés, c'est son caractère pacifique et l'énergie montrée par les Algériens et leur détermination à réaliser leur rêve lors du printemps de l'an passé. On a vu un nombre considérable d'Algériens sortis dans les rues. Mais, le point le plus important est le caractère pacifique du Hirak qui a impressionné le monde, dans un moment où les Algériens se sont unis pour réaliser un changement concret.

Pourquoi Lamamra n'a pas été désigné envoyé de l'ONU en Libye

Sur la question libyenne, John Desrocher soutient que la position des deux pays sont -similaires. -Nos positions sur la Libye sont similaires. Les États-Unis soutiennent le

processus de l'ONU pour la paix et la stabilité en Libye et les efforts pour arriver à un cessez-le-feu, mais il y a plusieurs dossiers qui compliquent la situation comme le soutien en armement aux différentes factions libyennes, relève-t-il. -Bien sûr que les USA comprennent la position de l'Algérie. Nous accordons une grande importance à nos consultations sur le dossier libyen. Ce qui se passe en Libye est vraiment malheureux, mais nous apprécions les efforts de l'Algérie. Interrogé sur les entraves à la nomination de Ramtane Lamamra comme envoyé spécial en Libye, que l'Algérie a attribuées à des puissances régionales, John Desrocher a suggéré en demi-mot que l'ex-chef de la diplomatie algérienne ne bénéficiait pas du soutien nécessaire que commandait sa nomination.

-Les États-Unis respectent beaucoup Lamamra et moi j'étais chanceux d'avoir travaillé avec lui sur beaucoup de dossiers, dont celui de la Libye. Et concernant la Libye, le monde et l'ONU ont besoin d'un homme qui jouisse d'un appui global pour mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité et de l'ONU pour parvenir un cessez-le-feu. On connaît bien Lamamra, nous le respectons, dit-il.

Sans évoquer explicitement le journaliste Khaled Drareni, condamné lundi à trois ans de prison ferme, le diplomate américain a indiqué que son pays suit tous les cas et tous les procès, en réitérant son soutien à la liberté de la presse.

-Concernant ce qui s'est passé hier (lundi, ndlr), nous suivons tous les cas, tous les procès. Certaines des personnes concernées, nous les connaissons. Je veux juste profiter de cette occasion pour réitérer le soutien américain à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'une démocratie. Plus globalement, il rappelle que la question des droits de l'Homme constitue une pierre angulaire de la politique étrangère des États-Unis.

Karim K.

Liberté du 12/08/2020 : ÉMIGRATION CLANDESTINE. Plus de 60 nouveaux Algériens arrivent en Espagne



Pas moins de 66 nouveaux migrants algériens, dont des femmes et des enfants, ont réussi à rejoindre les plages espagnoles ces derniers jours, annonce encore la presse ibérique. Le nombre s'ajoute aux dizaines d'autres migrants qui ont tenté la traversée de la Méditerranée ces dernières semaines.

Une arrivée massive de migrants qui inquiète les autorités espagnoles qui ont dépêché à Alger, lundi, 10/08/2020, leur ministre de l'Intérieur.

Ali Boukhelef

Liberté du 12 aout 2020 : IL AVAIT ÉCOPÉ DE 15 ANS DE RÉCLUSION EN PREMIÈRE INSTANCE. Cour d'Alger : la peine de Hamel réduite à 12 ans de prison ferme



La chambre pénale de la Cour d'Alger a prononcé, mercredi, 12/08/2020, une peine de 12 ans de prison ferme à l'encontre de l'ancien Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, dont "blanchiment d'argent", "enrichissement illicite", "trafic d'influence" et "obtention de fonciers par des moyens illégaux".

La chambre pénale a également maintenu l'amende de 8 millions DA. La même instance a prononcé des peines de prison contre les fils de l'ancien DGSN, à savoir: 8 ans de prison ferme pour Amiar, 6 ans de prison ferme pour Chafik et 5 ans de prison ferme pour Mourad. Sa fille Chahinaz a été condamnée à deux (2) ans de prison, dont une année avec sursis. Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait prononcé, en début du mois d'Avril dernier, une peine de quinze (15) ans de prison ferme contre l'accusé, Abdelghani Hamel, assortie d'une amende de 8 millions de dinars algériens (DA). Son fils Amiar Hamel avait écopé d'une peine de dix (10) ans de prison ferme et d'une amende de six (6) millions de DA. Son fils Chafik avait lui été condamné à huit (8) ans de prison ferme et à une amende de 5 millions de DA et son fils Mourad à sept (7) ans de prison ferme et à une amende de 5 millions de DA. Sa fille Chahinaz avait, elle, été condamnée à trois (3) ans de prison ferme et à une amende de 5 millions de DA. L'épouse de l'ancien DGSN, Annani Salima, avait, quant à elle, écopé de deux (2) ans de prison ferme et d'une amende d'un million de DA. Dans la même affaire, le tribunal avait condamné les deux anciens ministres, Abdelmalek Boudiaf et Abdelghani Zaalane, en leur qualité d'anciens walis d'Oran, à trois ans d'emprisonnement ferme et à une amende d'un million de DA.

De même qu'il avait condamné l'ancien wali de Tlemcen, Bensebane Zoubir, à 3 ans d'emprisonnement, l'ancien wali de Tipaza, Moussa Ghellai, à 5 ans de prison ferme et une amende d'un million de DA et l'ancien directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de Hussein Dey, Mohamed Rhaimia, à 3 ans de prison ferme et une amende de 500.000 dinars.

Le tribunal avait, également, infligé une amende de 32 millions de DA aux entreprises appartenant à la famille Hamel, avec la confiscation de tous les biens et biens mobiliers saisis.

APS

Communiqué APS du 14 aout 2020: TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED : Report du procès de l'ancien député Baha Eddine Tliba au 2 septembre prochain



Le procès de l'ancien député Baha Eddine Tliba a été reporté mercredi 12/08/2020, au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger au 2 septembre prochain, en raison de l'absence de témoins, a-t-on appris de source judiciaire.

Baha Eddine Tliba qui a été placé sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach en octobre 2019, est accusé notamment de "blanchiment d'argent et financement occulte de partis politiques" et "achat de voix lors des élections législatives de 2017".

En septembre 2019, l'Assemblée populaire nationale (APN) avait voté, lors d'une séance à huis clos, la levée de l'immunité parlementaire de Baha Eddine Tliba, suite à une demande du ministre de la Justice, garde des Sceaux.

APS

Liberté du 15/08/2020 : ALORS QUE L'OCCIDENT ET DES PAYS ARABES S'EN FÉLICITENT, Ankara et Téhéran dénoncent



Plusieurs pays à travers le monde ont réagi le 14/08/2020 à l'accord de la normalisation des relations entre les Émirats arabes unis et Israël

Plusieurs pays à travers le monde ont réagi hier à l'accord de la normalisation des relations entre les Émirats arabes unis et Israël. Tout en condamnant cet accord, l'Iran a affirmé que cela allait renforcer -l'axe de la résistance- pro-iranien dans la région. -Cet accord annoncé jeudi est une stupidité stratégique d'Abu Dhabi et de Tel-Aviv-, a déclaré le ministère iranien des Affaires étrangères dans un communiqué. -Le peuple opprimé de Palestine et toutes les nations libres du monde ne pardonneront jamais la normalisation des relations avec l'occupant et le régime criminel d'Israël et la complicité des crimes du régime-, a-t-il ajouté.

La Turquie qui entretient, rappelle-t-on, des relations commerciales avec Israël, s'en est prise aux Émirats, accusant Abu Dhabi de -trahir la cause palestinienne-. Le président Recep Tayyip Erdogan a laissé entendre hier que son pays pourrait suspendre officiellement ses relations diplomatiques avec Abu Dhabi. Selon plusieurs observateurs, la Turquie, au lieu de s'attaquer aux Émirats, ferait mieux de revoir ses relations avec Israël si elle veut vraiment exercer des pressions sur ce pays et apporter son soutien au peuple palestinien.

Parmi les pays arabes alliés de Washington, c'est sans surprise la Jordanie et Bahreïn qui ont fait part de leur soutien à cet accord, le qualifiant, même à demi-mot, d'une avancée pour la paix dans la région. Le président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, dont le pays est un allié des Émirats, a sobrement salué l'accord, estimant que cela empêcherait une annexion de pans de la

Cisjordanie. En Occident, l'accord semble plutôt susciter des espoirs de relance des pourparlers israélo-palestiniens, à l'arrêt depuis 2014.

La Commission européenne a ainsi salué hier cet accord conclu sous l'égide des États-Unis. -La normalisation bénéficie aux deux parties. C'est important pour eux et pour la stabilité régionale, a déclaré hier Nabila Massrali, une porte-parole de la Commission européenne. -Et bien entendu, vous savez parfaitement qu'en tant qu'Union européenne, nous sommes engagés pour une solution à deux États (pour résoudre le conflit israélo-palestinien, ndlr), a-t-elle ajouté lors d'un point de presse.

L'Allemagne a, de son côté, estimé qu'il s'agissait d'une contribution importante à la paix dans la région qui allait permettre de donner un nouvel élan au processus de paix au Proche-Orient. La France y a vu aussi un état d'esprit nouveau qui doit désormais permettre la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens en vue de l'établissement de deux États.

Pour l'ONU enfin, c'est une occasion pour reprendre les négociations. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a vu une occasion pour les dirigeants israéliens et palestiniens de reprendre des négociations substantielles, débouchant sur une solution à deux États conformément aux résolutions onusiennes.

L'annexion fermerait effectivement la porte aux négociations entre les dirigeants israéliens et palestiniens et détruirait la perspective d'un État palestinien viable, a-t-il déclaré. L'Arabie saoudite, poids lourd de la région, n'a jusqu'ici pas réagi.

K. B./Agences

El Watan du 15/08/2020 : SELON UN RAPPORT CONFIDENTIEL DES EXPERTS DE L'ONU, de hauts responsables maliens bloquent l'accord d'Alger



Depuis le début du processus de mise en œuvre de l'accord de paix et de réconciliation, il y a cinq ans, les autorités maliennes ont toujours été pointées du doigt au sujet de leur manque de volonté politique concernant ce dossier.

De hauts responsables maliens, appartenant à l'armée et aux services de renseignements, font tout pour -compromettre la mise en œuvre de l'accord de paix et de réconciliation, issu du processus d'Alger, a indiqué un rapport d'experts qui vient d'être remis au Conseil de sécurité de l'ONU et qui n'est pas encore rendu public, alors que le pays est en proie à une double crise politique et sécuritaire depuis 2012. Dans ce document, dont l'AFP affirme avoir obtenu hier une copie, ses rédacteurs mettent en cause entre autres l'ancien chef d'état-major de l'armée de terre (2019-2020) le général Keba Sangaré, accusé de -prises de décision douteuses lors du redéploiement programmé d'éléments de l'armée malienne dans le nord du pays fin 2019.

Le processus de redéploiement de l'armée malienne traîne toujours les pieds, et les nouvelles données politiques à Bamako, avec la contestation du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), ne sont pas pour préoccuper le gouvernement sur ce dossier en ce moment. M. Sangaré aurait fait exprès de retarder ce redéploiement des forces armées maliennes dans le nord du pays, sous forme de bataillons mixtes qui intègrent des éléments de l'ancienne rébellion, comme cela est mentionné dans l'accord signé par le gouvernement malien et l'ex-rébellion (Coordination des mouvements de l'Azawad – CMA).

Certains de ces bataillons mixtes ont fini leur entraînement officiel le 2 septembre 2019, dit le rapport onusien, mais ont reçu leur lieu d'affectation par l'état-major -seulement en décembre, retard -largement imputable à une décision de M. Sangaré, selon les experts. Entre-temps, la plupart des soldats (pour la majorité originaires du nord du Mali, sans famille à Bamako, selon l'ONU) -n'ont pas reçu de moyens de transport pour retourner dans leur région d'origine. Mais 20 d'entre eux, voyageant dans un bus public, ont été enlevés par des hommes armés sur la route entre Bamako et Gao début septembre.

Ils restaient fin août -disparus, disent les experts de l'ONU, rapporte encore l'AFP, soulignant que les responsables maliens, qui ont -menacé et retardé l'application de l'accord, devraient, selon les experts, être -tenus responsables par le Comité de sanctions de l'ONU, qui doit se réunir prochainement. Les experts pointent également du doigt les services de renseignements maliens, devenus, selon eux, -vecteurs d'une -stratégie non officielle (des autorités) visant à entraver la mise en œuvre de l'Accord.

Selon le rapport, la Direction générale de la sécurité d'État (DGSE) -a incité, encouragé et facilité la fragmentation de la Coordination des mouvements de l'Azawad, la principale alliance signataire de l'accord de paix de groupes armés ex-rebelles, en -finançant des -individus-clés qui ont créé des groupes dissidents du MNLA, groupe armé membre de la CMA, en 2016.

De plus, la DGSE a -alimenté les divisions internes au sein de la Plateforme, l'autre alliance de groupes armés signataire de l'accord de paix, dit le rapport. Le général Moussa Diawara, à la tête de la DGSE, est ciblé par les experts comme étant -personnellement intervenu dans un détournement lié au processus d'attribution des quotas d'intégration d'anciens combattants ex-rebelles dans l'armée.

Lyès Menacer/AFP

Liberté du 19/08/2020 : GRÈVE DES MÉDECINS ET DES PARAMÉDICAUX DE L'HÔPITAL D'EL- HADJAR (ANNABA). La DSP s'engage à prendre en charge leurs doléances



Le directeur de la santé de la wilaya d'Annaba s'est félicité, hier, de l'issue heureuse qu'a connue le conflit qui oppose la cinquantaine de médecins, d'agents paramédicaux et de fonctionnaires à la direction de l'établissement hospitalier spécialisé d'El-Hadjar. En affirmant que «les portes du dialogue avec les protestataires sur les questions de salaires et autres sont ouvertes», M. Damech a assuré que ceux-ci ont accepté de reprendre le travail après le débrayage qu'ils ont observé depuis mardi. «Nous avons rencontré les concernés jeudi après-midi et avons pris note de toutes leurs doléances en nous engageant à procéder sans plus attendre au remplacement du directeur par intérim. Le nouveau gestionnaire de l'EHS d'El-Hadjar sera installé dans le courant de la semaine, au plus tard mardi», a indiqué le directeur de la santé, sans donner de détails sur le nom et la qualité du nouveau gestionnaire.

M. Damech a souligné que la reprise du travail des grévistes ne s'oppose nullement à leurs revendications légitimes et qu'il reste «disposé à y répondre dans le cadre du respect des lois et dans ce cadre seulement».

L'intervention du premier responsable du secteur fait renaître une lueur d'espoir chez les protestataires qui, rejoints par les médecins spécialistes, menaçaient de fermer totalement les portes de cet établissement de santé important.

L'un de leurs représentants rappelle, non sans amertume, que toutes les activités de l'hôpital sont gelées depuis le début de l'année, à cause, justement, de l'absence d'ordonnateur habilité à signer les documents soumis au contrôle financier du Trésor public. «De fait, toutes les

situations envoyées à l'administration fiscale, depuis les salaires jusqu'aux factures d'achat, nous étaient retournées pour cette raison. Cette situation, bien que dénoncée à plusieurs reprises, sans susciter la moindre réaction des autorités locales, a fini par empêcher la passation de marchés publics relatifs aux approvisionnements de première nécessité, nous réduisant à travailler à crédit et à emprunter tout et n'importe quoi pour faire tourner les services, s'indigne ce syndicaliste qui requiert l'anonymat.

Ce dernier confie qu'en plus de leur désintéressement du conflit qui mine l'hôpital d'El-Hadjar, les représentants des pouvoirs publics n'ont pas respecté leurs engagements dans la gestion de la pandémie de Covid-19, s'agissant de l'hébergement des médecins et des paramédicaux mobilisés dans cette action sanitaire. -Les responsables et les élus locaux avaient promis de mettre à la disposition des volontaires un centre de confinement au sein de l'hôtel du complexe sidérurgique pour les médecins, les infirmiers et les agents exposés à la contamination, mais cet engagement est resté sans suite, s'indigne encore notre interlocuteur, qui souhaite que l'installation du nouveau directeur de l'hôpital parvienne à apaiser la situation.

A. Allia

Liberté 24/08/2020 : LE PÉRIPLE A DURÉ UNE SEMAINE. Une marche de soutien aux détenus d'opinion arrive à Genève



De nombreux compatriotes ont rejoint, hier, pour un rassemblement sur la place des Nations unies à Genève, un groupe de militants de différents collectifs qui, depuis la France, ont rallié à pied la capitale suisse.

La marche, qui a duré une semaine, a été organisée par des collectifs de la diaspora, afin de sensibiliser la communauté internationale sur le sort des détenus d'opinion en Algérie et sur la poursuite des arrestations politiques.

Plusieurs portraits de détenus, dont celui du journaliste Khaled Drareni, ont été brandis par les manifestants sur la place des Nations unies où se trouve le siège du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) de l'ONU. L'arrivée de la marche et le rassemblement ont eu lieu la veille de la tenue au HCDH d'une réunion d'experts relative à la détention arbitraire dans le monde.

Les participants à la marche espèrent être reçus par Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili et haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme. Ils comptent lui remettre une lettre qui énumère l'ensemble des articles de la Convention internationale des droits de l'Homme violés par le pouvoir algérien.

-La répression ne fait qu'augmenter. Le régime en place a instrumentalisé la crise du Covid pour arrêter davantage de personnes, résume Assia Guechoud, coordinatrice de la marche en indiquant que le HCDH doit prendre position sur la situation des droits de l'Homme en Algérie. -L'Algérie a signé le pacte international relatif aux droits civiques et politiques. À ce titre, elle a des comptes à rendre, fait savoir la militante qui appelle à des sanctions.

L'avocat Lachemi Belhocine, qui a également participé à la marche, considère que l'ONU a pour mission de veiller au respect des droits de l'Homme à travers le monde et doit, par conséquent, intervenir pour arrêter les violations des libertés en Algérie. Me Belhocine est également membre du collectif Algériens sans frontières.

En octobre 2019, cette organisation qui fédère les militants algériens pour la démocratie à travers le monde a déposé au siège de l'ONU à New York une lettre à l'adresse du secrétaire général, Antonio Guterres. Pendant le rassemblement d'hier sur la place des Nations unies, certains marcheurs se sont relayés à la tribune pour expliquer leurs motivations et marteler leurs revendications. -Par son silence, l'ONU se rend complice des violations des droits de l'Homme en Algérie, a notamment souligné une manifestante.

La marche, qui a démarré le 15 août dernier à Chambéry dans les Alpes françaises, compte quelques dizaines de participants, venus pour certains de Paris. Elle s'est étalée sur un parcours de 100 kilomètres. Les photos et les vidéos du périple ont été largement commentées et partagées sur les réseaux sociaux.

De Paris : SAMIA LOKMANE-KHELIL.

El Watan du 25/08/2020 : IL S'EST TENU HIER À LA MAISON DE LA PRESSE TAHAR-DJAOUT. Rassemblement pour la libération de Khaled Drareni



Des dizaines de représentants de la presse nationale, de militants et de citoyens ont observé, hier, pendant quasiment une heure devant la maison de la presse Tahar-Djaout à Alger, un rassemblement de soutien au journaliste Khaled Drareni. Les manifestants ont commencé à rallier le lieu de l'événement vers midi. Un dispositif de la police nationale, plutôt léger, avait été déjà mis en place.

-La situation sanitaire ne vous permet pas de vous attrouper à l'extérieur», a lancé un officier de la Sûreté nationale aux premiers arrivants. Les agents de sécurité avaient, néanmoins, fermé hermétiquement le portail, limitant l'accès piéton de la Maison de la presse aux seuls travailleurs des entreprises de presse qui y sont domiciliées.

À midi trente, heure du rassemblement, les trottoirs, qui bordent la ruelle, sont largement occupés. Les agents de police en uniforme ont empêché le débordement de la petite foule sur la chaussée, afin de ne pas entraver la circulation automobile.

La manifestation a démarré sur des slogans appelant à la libération du journaliste, en détention au centre pénitentiaire de Koléa depuis le 28 mars 2020. -Khaled Drareni, sahabi hor» (Khaled Drareni, journaliste libre), -Libérez Drareni, libérez la presse immédiatement», ont scandé ses confrères et ses consœurs, en chœur avec des militants.

Le Dr Nadia Chouitem, membre de la direction du Parti des travailleurs, Mourad Biatour, cadre du RCD, Hakim Addad, membre fondateur du RAJ (Rassemblement Actions-Jeunesse), Amina Haddad, productrice, Omar Belhouchet, ex-directeur de la publication d'El Watan, entre autres, ont marqué de leur présence le rassemblement.

Au-dessus d'une multitude de portraits du fondateur du site électronique Casbah Tribune et correspondant à Alger de RSF (Reporters sans frontières) et TV5monde, les doigts des manifestants ont formé le signe V de la victoire.

Le geste que Khaled Drareni s'est approprié au moment du prononcé du verdict par la présidente de la section correctionnelle du tribunal de Sidi M'hamed. L'attroupement a pris fin à 13h30. À ce moment-là, Mohamed Lamri, un détenu d'opinion libéré sous condition depuis une semaine, a été interpellé par la police.

Il lui est reproché, selon des témoins, d'avoir scandé un slogan hostile au régime. Il a, néanmoins, été relâché au bout d'une demi-heure. L'action de rue de soutien à Khaled Drareni, à laquelle ont appelé des journalistes, sera probablement rééditée lundi prochain, selon les échos retentis hier.

Pour rappel, le fondateur de Casbah Tribune a été condamné, le 10 août dernier, lors d'un procès en première instance, à trois années de prison ferme pour « incitation à un attroupement non armé » et « atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Le verdict a suscité un grand mouvement de solidarité à l'intérieur du pays et à l'étranger. La mobilisation s'intensifie pour qu'il soit remis en liberté à l'issue du procès en appel à la Cour d'Alger. Aucune date pour l'audience n'est fixée jusqu'alors. Les avocats supposent que ledit procès serait, sans doute, programmé à l'entame du mois de septembre.

Souhila H.

Liberté du 26/08/2020 : Accusé d'offense au président de la république et d'atteinte à l'intégrité du territoire, Abdelkrim Zeghilèche condamné à 2 ans de prison ferme



L'ex-coordonateur du mouvement Mouwatana à Constantine était poursuivi pour des publications au vitriol sur les réseaux sociaux ciblant des personnalités politiques au sommet de l'État.

Une peine de deux années de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA a été prononcée hier, par le tribunal de Constantine à l'encontre de l'activiste Abdelkrim Zeghilèche. Arrêté et mis sous mandat de dépôt le 23 juin dernier, Krimo, comme aiment à l'appeler ses amis et ses proches, qui a comparu lundi passé devant le tribunal de Constantine à la cité Ziadia, était poursuivi pour offense au président de la République et atteinte à l'intégrité du territoire national.

Poursuite que l'ex-coordonateur du mouvement Mouwatana à Constantine doit notamment à des publications au vitriol sur les réseaux sociaux, ciblant des personnalités politiques au sommet de l'État et appelant à la reprise du Hirak. Et ce n'est donc que la semaine dernière, après un premier report, que ce nouveau procès d'Abdelkrim Zeghilèche s'est ouvert en présence des membres de sa famille, de ses amis et de nombreux activistes de Constantine.

Il est poursuivi en vertu de l'article 144 bis du code pénal qui stipule que -toute personne qui offense le président de la République par une expression outrageante, injurieuse ou diffamatoire, que ce soit par un écrit, un dessin, une déclaration, ou par tout autre support de la parole ou de l'image, ou que ce soit par tout autre support électronique, informatique ou informationnel, est punie d'une amende de 1 000 000 de dinars à 500 000 DA. L'autre charge retenue contre lui est, elle, passible de peine d'emprisonnement, selon l'article 79 du code pénal.

-Quiconque a entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, est puni d'un emprisonnement d'une durée de un à dix ans et d'une amende de 3 000 à 70 000 DA. Mis en délibéré, après que le représentant du ministère public a requis une peine de 3 ans d'emprisonnement, le verdict de ce procès a été rendu hier.

Pour rappel, le 21 janvier dernier, le même tribunal avait prononcé à son encontre une peine de six mois de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA et la saisie des équipements de la radio web qu'il dirigeait dans le cadre d'une autre affaire instruite au mois de novembre 2018. Cinq chefs d'inculpation dont l'atteinte à l'image du président de la République déchu avaient été alors retenus contre lui.

Auparavant, le 27 novembre 2018, Abdelkrim Zeghilèche, qui avait été reconnu coupable de diffamation dans une autre affaire intentée contre lui par un activiste du mouvement associatif à Constantine, a été condamné à une peine de deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 50 000 DA après près de 50 jours d'emprisonnement.

K. GHIMOUZE

Liberté du 31/08/2020 : COUR D'ALGER : Le procès en appel de Drareni, Belarbi et Hamitouche programmé pour le 8 septembre



La cours d 'Alger a programmé , le 26/08/2020, le procès en appel du journaliste Khaled Drareni et des deux militants, Samir Belarbi et Slimane Hamitouche, pour le 8 septembre prochain, a indiqué le comité national pour la libération des détenus CNLD , sur sa page Facebook.

Pour rappel, le fondateur de Casbah Tribune a été condamné , le 10 août dernier, à 3 ans de prison ferme tandis que, les deux activistes, Samir Belarbi et Slimane Hamitouche, en liberté provisoire depuis le 2 juillet, ont été condamnés à 2ans de prison dont 4 mois ferme avec une amande de 50000 DA.

Kenza SIFI